

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CNP OSTRUM ISR CREDIT

Code ISIN : FR0000984270

Société de gestion : OSTRUM ASSET MANAGEMENT (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euro".

L'objectif de gestion du FCP est double : chercher à obtenir sur la période de placement recommandée supérieure à 4 ans une performance supérieure à celle du marché des obligations libellées en euro par une gestion active du risque crédit et du risque de taux et une recherche de diversification sectorielle des émetteurs ; et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

**1. L'analyse ISR du FCP porte sur au moins 90% de l'actif net, calculé sur les titres éligibles à l'analyse ISR :** titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessous. Ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP. L'univers d'investissement initial comprend les entités privées de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou dont la plus mauvaise notation est « BB- » selon les indices Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (LECPREU), ICE BofAML Euro Financial High Yield Index (HECO), et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro. De l'univers d'investissement initial sont exclues les valeurs dites « interdites », mentionnées sur une liste d'exclusion établie après analyse des controverses ou allégations, lesquelles sont définies notamment comme une violation sévère, systématique et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusion inclut également des secteurs controversés, comme le tabac et le charbon. L'univers d'investissement éligible se définit donc comme l'univers d'investissement initial duquel sont soustraites les valeurs interdites. L'analyse de l'univers éligible se fonde sur un outil propriétaire de La Banque Postale Asset Management multi-sources de notation extra-financière mis à disposition de la société de gestion. L'analyse des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance est effectuée selon une méthodologie propre à la société de gestion.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante : la gouvernance responsable (ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales)) ; la gestion durable des ressources (ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs)) ; la transition économique et énergétique (ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme)) ; et le développement des territoires (ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. In fine, la société de gestion reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

**2. La société de gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières.** La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille privilégiant les titres de créance d'émetteurs privés libellés en euro, tout en tirant partie de plusieurs sources de valeur ajoutée :

- sélection des émetteurs et des secteurs d'investissement en fonction des analyses micro- et macro-économiques des équipes de gestion ;
- gestion de la sensibilité globale et choix des maturités des titres obligataires afin de tirer parti des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement,...). La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille restera dans la fourchette [-1 ; 8], celle de la sensibilité crédit sera de [0 ; 8]. En l'absence d'anticipation particulière sur l'évolution des taux, le portefeuille sera couvert contre le risque de taux afin d'avoir une sensibilité proche de celle de l'indicateur de référence.

Pour les titres d'États : Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Pour les émetteurs privés et quasi-publics : La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et la notation extra-financière). Toutes les valeurs de l'univers d'investissement initial (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche du score moyen de l'univers d'investissement, la société de gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille. L'approche ISR du FCP pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle d'Ostrum Asset Management.

Afin de réaliser sa stratégie d'investissement, le FCP est principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé (y compris instruments de titrisation), les émissions du secteur privé étant privilégiées. La sélection des titres de créances ne se fonde pas automatiquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit. Les titres sont choisis en fonction de leur profil rendement/risque (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus, ou une notation jugée équivalente par la Société de gestion. Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres non notés. Il peut également détenir des titres dits à caractère spéculatif correspondant à une notation inférieure à BBB- ou Baa3 (catégorie "High Yield") au sens de la méthode de Bâle à hauteur de 10% maximum de l'actif net avec une limite de 3% par émetteur. Les titres dits "à caractère spéculatif" sont autorisés en cas de dégradation comme à l'investissement. Les titres non notés et à caractère spéculatif ne dépasseront pas au global 10% de l'actif net du FCP. En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire. L'acquisition ou la cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché. Les titres sont choisis en fonction de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur, de leur maturité ainsi que de leur liquidité.

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net du FCP.

Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux

risques de taux, crédit, indices et change pour poursuivre son objectif de gestion. Ce recours peut générer une surexposition du FCP aux obligations ne pouvant dépasser 100% de l'actif net et dans la limite d'un effet de levier maximum de 2.

La durée de placement recommandée est au minimum de 4 ans. Le FCP est un fonds d'investissement à vocation générale de capitalisation et/ou distribution. Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé  
 Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet OPCVM étant principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés), le niveau de risque associé à cet OPCVM est 3.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de paiement d'un émetteur présent en portefeuille.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	▪ 6 %, taux maximum.
Frais de sortie	▪ Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.	
L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	▪ 0,14 % TTC

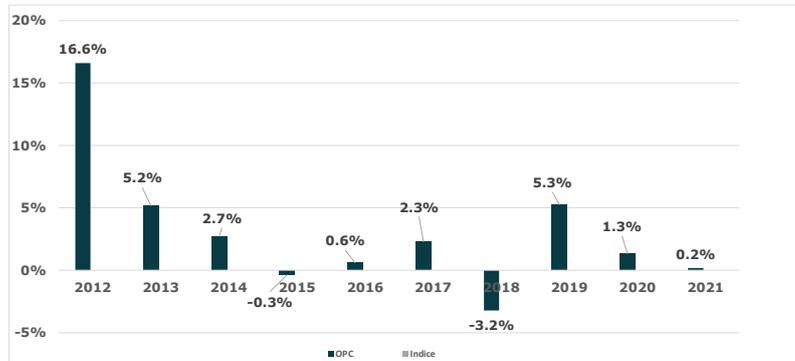
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	▪ Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 30/09/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible auprès de [Contact@ostrum.com](mailto:Contact@ostrum.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 13 mai 2002.
- Changement important :  
 - 17/03/2020, la stratégie d'investissement intègre dans sa méthode de sélection des titres des critères d'investissement socialement responsables.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : OSTRUM ASSET MANAGEMENT - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [Contact@ostrum.com](mailto:Contact@ostrum.com).
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et auprès de [Contact@ostrum.com](mailto:Contact@ostrum.com).
- La responsabilité d'Ostrum Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
 Ostrum Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 mars 2022